

Acces police justice a l'etat civil

Par naif67, le 10/06/2008 à 15:53

Bonjour, j'ai été entendu par la police et je serais jugé bientot. J'ai menti sur une chose car j'ai dit que je n'avais pas d'enfant. (reconnaissance douteuse).

Est-ce que les authorités vérifient ce point ?

Est-ce que le juge va insister si je réponds "sans enfant" ? et est-ce que je risque quelquechose ?

Merci